

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Le Directeur Général

10 20 - OSO 1

Téléphone 01 55 55 63 00 Fax 01 55 55 60 03 secretariat.hetzel @education.gouv.fr

1 rue Descartes 75231 Paris cedex 5 Paris, le 1 5 JUIL. 2010

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et Messieurs les présidents d'université

S/C de Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie – chanceliers des Universités

Objet : Collecte de données sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'Université : bilan de l'opération 2009 et lancement de l'opération 2010

La phase de collecte de données sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master s'est achevée début mai, dans les délais prévus : les 77 universités participantes ont transmis un fichier de données au MESR, en conformité avec les engagements pris. La participation du MESR au financement de l'opération prévue dans la convention a été versée en totalité dans la délégation de crédit du mois de décembre 2009.

Le taux de réponse moyen que les universités ont obtenu auprès de leurs diplômés de Master est de 64%, un résultat d'autant plus encourageant que certaines universités mettaient en place une enquête d'insertion pour la première fois et que d'autres interrogeaient les diplômés 2007 de master pour la deuxième fois. Je souhaite tout d'abord vous remercier pour ces efforts, qui permettent de progresser vers l'objectif que nous nous sommes fixé : disposer, à des fins d'information et de pilotage, d'un outil de mesure de l'insertion professionnelle homogène et comparable entre les universités.

La phase d'exploitation des données par le MESR est maintenant engagée. Elle est menée dans le cadre d'un groupe de travail regroupant des représentants de la CPU, des observatoires, de l'ADIUT et du CEREQ. Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 10 mai 2010. Les premiers résultats de ces travaux devraient être disponibles à l'automne.

L'opération de collecte sera reconduite en 2010 sur la base des enseignements tirés de l'opération pilote menée en 2009. Elle portera sur la situation au 1^{er}

CPI : Mesdames et Messieurs les directeurs des instituts universitaires de technologie

décembre 2010 des étudiants ayant obtenu un diplôme de master, de DUT et de licence professionnelle en 2008. Les informations concernant l'opération seront disponibles sur le site d'information et d'échanges du ministère à l'adresse : http://cisad.adc.education.fr/univ-insertion-pro/.

Le questionnaire de l'enquête Master sera très proche de celui de la première enquête. Il sera finalisé début septembre, en fonction des enseignements de celle-ci. Comme pour l'enquête des diplômés 2007, vous vous appuierez sur le site sécurisé « PEPIP » pour la transmission au MESR des données collectées.

Compte tenu du caractère très majoritaire des poursuites d'études pour les titulaires d'un DUT, l'enquête DUT continuera à porter également sur la poursuite d'études au travers de l'enquête « Devenir » basée sur l'application SPHINX de la DGESIP. Comme précédemment le volet insertion de cette enquête assurera l'homogénéité de cette partie des données avec celles des masters et des LP.

Quant à l'enquête « Licences Professionnelles », compte tenu de la très forte dominante « insertion » du diplôme (seuls 20% poursuivent des études), le « tronc commun » qu'il vous est demandé de collecter et de transmettre au MESR porte uniquement sur le volet « insertion ». Pour cette enquête, comme l'année précédente, il vous est possible, en fonction de l'organisation que vous aurez retenue, d'utiliser soit le site PEPIP, soit le site SPHINX pour la transmission des données.

Pour mener au mieux cette nouvelle opération, je vous remercie de bien vouloir indiquer à mes services (par mèl auprès d'Isabelle Maetz, à l'adresse suivante : <u>isabelle.maetz@education.gouv.fr</u>), avant le 31 juillet, le nom, la fonction et les coordonnées (adresse électronique et téléphone) d'un correspondant pour chacun des trois volets de l'enquête, master, DUT et LP. La désignation du correspondant pour les DUT se fera sur proposition du Directeur de l'IUT. Selon l'organisation que vous aurez retenue, la même personne peut prendre en charge plusieurs volets de l'enquête, le correspondant LP pouvant notamment être le même que le correspondant DUT.

Pour accompagner le lancement de l'enquête 2010, une journée de bilan de l'enquête 2009 aura lieu le jeudi 16 septembre 2010 dans les locaux du ministère. Le programme de cette journée vous sera précisé par courrier au début du mois de septembre. Il est important que le correspondant désigné pour mener l'enquête auprès des diplômés de master dans votre établissement puisse être présent. Il est également prévu qu'un membre de l'équipe de direction de votre université puisse participer si vous le jugez utile.

Pour la ministre et par délégation, le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Patrick Hetzel